

8 mars 1998 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressé à M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, sur les droits des femmes et la lutte contre la discrimination, Paris le 8 mars 1998.

Monsieur le Secrétaire général,

Les Nations unies ont choisi la journée du 8 mars pour saluer le rôle et la place des femmes dans la société, pour rappeler aussi, hélas, les discriminations dont elles demeurent les victimes et pour inviter les Etats à agir, conformément à leurs engagements, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La France souscrit à cet objectif. Elle affirme sa volonté de contribuer, avec l'Organisation des Nations unies, à sa réalisation partout dans le monde.

La première mission des Nations unies est de maintenir la paix. Cette paix que tant de femmes défendent face à tant de conflits. En Algérie, en Amérique centrale, en Bosnie, nous les avons vues s'insurger contre la violence. Au Proche-Orient, Palestiniennes et Israéliennes s'efforcent ensemble de sauver le processus de paix. Nous devons les aider, et nous devons nous inspirer de leur exemple.

En cette année où nous célébrons le 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, nous devons veiller à ce que soient pleinement respectés les droits des femmes. Dans bien des pays, leur statut est encore placé sous le signe de l'assujettissement. Et même lorsque l'égalité est inscrite dans les lois, il est fréquent que la pratique démente les principes. Si nous devons respecter la culture, la religion, les traditions de chacun, nous devons veiller à ce qu'elles ne servent pas d'alibi à des pratiques d'un autre âge.

Les droits économiques et sociaux sont aussi trop souvent refusés aux femmes. Or, chacun sait la part déterminante qu'elles prennent au progrès de nos sociétés. Il est essentiel que les programmes de développement des Nations unies en tiennent compte et associent étroitement les femmes à leur mise en oeuvre. Elles doivent bénéficier des mêmes chances que les hommes. Elles doivent avoir le même accès à la formation, à un métier, à l'épanouissement personnel. En France, comme dans la plupart des pays européens, l'égalité et la non discrimination sont garanties par la loi. Mais il reste beaucoup de chemin à faire pour que les femmes puissent concilier vie professionnelle et vie de famille, pour que l'égalité des salaires soit effective, pour que disparaisse la discrimination sournoise encore pratiquée dans bien des établissements. Les pouvoirs publics doivent y veiller sans relâche, en appliquant la loi avec vigilance et en donnant la priorité à l'éducation et à la formation. J'y suis personnellement attaché.

En cette journée qui leur est dédiée, je rends hommage aux femmes du monde entier, et en particulier à toutes celles qui, autour de vous, contribuent, de façon exemplaire, à la réalisation des missions de paix et de développement confiées à l'Organisation des Nations unies.